

DCG – DIPLÔME DE COMPTABILITE ET DE GESTION

Licence d'Etat – Bac + 3 de la filière de l'expertise comptable



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion) est un diplôme d'État qui permet d'exercer son activité professionnelle aussi bien dans une entreprise que dans un cabinet d'expertise comptable.

Ce diplôme est la formation qui constitue le 1^{er} échelon du cursus de l'expertise comptable. Il se prépare en 3 ans pour valider 13 Unités d'Enseignement.

L'élève titulaire du DCG, peut exercer de nombreuses fonctions dans le domaine de la comptabilité, de la finance, du contrôle de gestion, de l'audit et du droit.

NIVEAU REQUIS

Seuls sont admis à s'inscrire et à se présenter aux épreuves du Diplôme de Comptabilité et de Gestion, les candidats :

- Titulaires d'un baccalauréat
- Titulaires d'un diplôme admis en dispense du baccalauréat

Des admissions parallèles sont courantes en 2^{ème} année pour les candidats :

- Titulaires d'un BTS CG
- Titulaires DUT GEA (option finance)

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

Le diplôme est délivré dès lors que les candidats ont capitalisé 180 Crédits Européens, ECTS, obtenus au terme des épreuves dans les 13 disciplines (Unités d'Enseignement) décrites au verso.

Le DCG est validé dès lors que l'ensemble des notes obtenues permet d'avoir une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sans qu'aucune note ne soit inférieure à 6/20 dans l'une des UE.

LES MODES DE FORMATION

• **En alternance**, l'étudiant est aussi salarié et fait le lien entre le contenu des matières enseignées, la parole des enseignants, et l'application au quotidien dans le monde professionnel.

Le DCG se prépare sur un rythme alterné de 2 jours à l'école pour 3 jours en entreprise.

• **En initial**, l'apprenant a le statut étudiant et il doit effectuer au moins 8 semaines de stages.

SUP'IPGV prépare les étudiants en INITIAL sur un rythme de cours de 2 à 3 jours par semaine facilitant ainsi le travail personnel et la mise en application des apprentissages.

La formation sous le mode INITIAL peut aussi permettre à des étudiants qui n'ont pas encore de contrat en alternance, de poursuivre leurs études à SUP'IPGV.

POURSUITE ÉTUDES

• Les étudiants titulaires du DCG peuvent poursuivre leurs études en Master DSCG (Bac+5) à SUP'IPGV ou intégrer une école de commerce ou une université en Master.

CARRIÈRES

Le titulaire du DCG peut intégrer directement le marché du travail à un poste de cadre, dans le domaine de l'audit comptable et financier ou dans le contrôle de gestion.

En poursuivant ses études, le titulaire du DCG peut prétendre à des postes en direction financière, audit et comptabilité en entreprise ou passer le Diplôme d'Expertise-Comptables une fois le DSCG validé.

NOTRE MODE DE SÉLECTION

Les élèves souhaitant intégrer SUP'IPGV doivent dans un premier temps transmettre :

- Un CV.
- Une lettre de motivation.
- Les relevés de notes des deux dernières années scolaires.
- Les relevés de notes aux examens et copie des diplômes obtenus.

Après analyse du dossier complet, le candidat admissible est invité à participer à un entretien individuel avec la responsable pédagogique du cursus souhaité. Le candidat sera également soumis à des tests en mathématiques, logique et compréhension afin de déterminer ses aptitudes. Le candidat sera ensuite invité à visiter l'établissement. L'intégration définitive du candidat est décidée par la responsable pédagogique en fonction de son adéquation avec les attentes du corps professoral et des entreprises et cabinets comptables partenaires de SUP'IPGV.

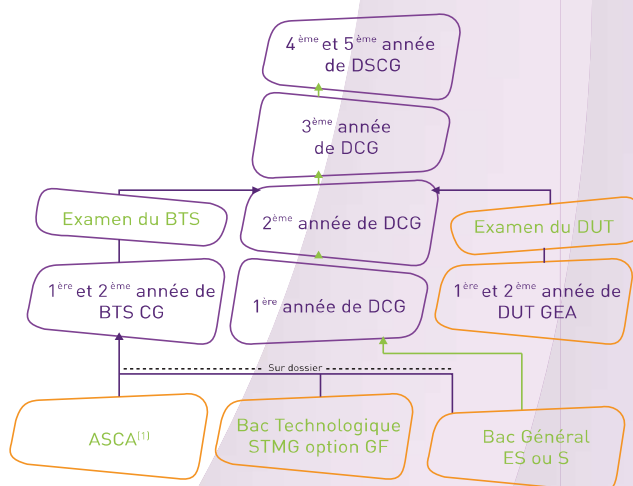
DCG

// Le DCG

(grade licence ; Bac+3)

PROGRAMME

- Épreuve n° 1 : Fondamentaux du droit ;
- Épreuve n° 2 : Droit des sociétés et des groupements d'affaires ;
- Épreuve n° 3 : Droit social ;
- Épreuve n° 4 : Droit fiscal ;
- Épreuve n° 5 : Économie contemporaine ;
- Épreuve n° 6 : Finance d'entreprise ;
- Épreuve n° 7 : Management ;
- Épreuve n° 8 : Systèmes d'information de gestion ;
- Épreuve n° 9 : Comptabilité ;
- Épreuve n° 10 : Comptabilité approfondie ;
- Épreuve n° 11 : Contrôle de gestion ;
- Épreuve n° 12 : Anglais des affaires ;
- Épreuve n° 13 : Communication professionnelle ;
- Épreuve n° 14 (facultative) : Langue vivante étrangère- italien, espagnol ou allemand



Possibilité d'être dispensé de certaines épreuves avec le BTS CG ou avec DUT GEA option finance.

VITROLLES
Tél. 04 42 41 88 10
supipgv13@orange.fr

LA GARDE
Tél. 04 94 35 08 64
supipgv83@orange.fr